RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE compétences

En partenariat avec :

Unédic apec

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Démission-reconversion : un dispositif qui sécurise efficacement les transitions professionnelles

Courbevoie, le 18/11/2026

Depuis 2019, le dispositif démission-reconversion permet à des salariés porteurs d'un projet de reconversion de bénéficier, sous certaines conditions, de l'Assurance chômage après avoir démissionné, et ainsi de sécuriser financièrement leur transition professionnelle. Deux tiers des personnes qui préparent une démission-reconversion s'engagent dans un projet de création ou de reprise d'entreprise et un tiers dans un projet de formation. France compétences, l'Apec et l'Unédic publient le 18 novembre, une étude conjointe sur ce dispositif. Les travaux révèlent que ce dispositif est assez souvent envisagé comme un « plan B » à la rupture conventionnelle ou au projet de transition professionnelle. Malgré une procédure exigeante, les résultats témoignent d'une efficacité élevée du dispositif et d'un haut niveau de satisfaction des bénéficiaires.

Des projets de reconversion portés par un désir d'accéder à une situation professionnelle plus épanouissante

L'étude révèle que les parcours de démission-reconversion sont d'abord motivés par la volonté d'accéder à une situation professionnelle plus stimulante. Qu'il s'agisse de créer une entreprise, de devenir indépendant ou de changer de métier grâce à une formation, les bénéficiaires expriment le souhait de retrouver davantage de sens, d'autonomie ou d'intérêt dans leur activité. Ces aspirations s'accompagnent souvent d'un sentiment d'usure ou d'insatisfaction plus ou moins prononcé vis-à-vis de leur poste actuel.

Un dispositif encore peu connu et un accompagnement par le CEP jugé très utile

Alors que près de sept personnes sur dix déclarent ne connaître aucun des principaux dispositifs d'appui aux reconversions avant de débuter leur accompagnement, le conseil en évolution professionnelle (CEP) joue un rôle clé d'information, d'orientation et de sécurisation des projets. Obligatoire dans le cadre de la démission-reconversion, il aide les bénéficiaires à construire leur stratégie, structurer et rédiger leur dossier, mais aussi consolider la pertinence et la viabilité de leur projet. Cet accompagnement est jugé très utile par une large majorité des enquêtés.

Une procédure exigeante mais des résultats positifs

Si les personnes interrogées décrivent une démarche administrative parfois longue et complexe, l'étude met en évidence un impact positif de la démission-reconversion sur les parcours des bénéficiaires, en particulier en comparaison avec ce qu'on observe pour les autres allocataires de l'Assurance chômage poursuivant des projets comparables. Plus de neuf bénéficiaires sur dix créent leur entreprise ou intègrent rapidement une formation après leur démission. Douze mois après leur inscription à France Travail, les bénéficiaires se déclarent très majoritairement satisfaits de leur situation professionnelle et expriment fréquemment un sentiment de réussite, voire de fierté.

Contact presse

Mail : presse@francecompetences.fr
Adresse : Immeuble Canopy, 6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie
Site internet : www.francecompetences.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE compétences

En partenariat avec :

Unédic apec

À propos de l'étude

Cette étude qui a été réalisée en 2025 par France compétences, l'Apec et l'Unédic, avec l'aide du cabinet Amnyos, repose sur des enquêtes quantitatives et qualitatives conduites auprès d'aspirants à la reconversion – qu'ils aient ou non mené leur projet à terme – et de professionnels de l'accompagnement. Elle vise à analyser les usages et les effets du dispositif démission-reconversion, notamment en articulation avec d'autres outils mobilisables dans le cadre d'un projet de reconversion (projet de transition professionnelle, rupture conventionnelle).

Consulter la note d'étude en cliquant ici.

Pour en savoir plus sur le dispositif démission-reconversion cliquez ici.

A propos de France compétences

Créée en 2019 par la loi « Avenir professionnel », France compétences est l'autorité nationale de financement et de régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Placée sous la tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle, sa gouvernance quadripartite est composée de représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, ainsi que de deux personnalités qualifiées.

Contact presse : presse@francecompetences.fr / 07 87 78 46 92

À propos de l'Unédic

L'Unédic est une association paritaire, de statut privé, regroupant des représentants des salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO) et des représentants des employeurs (Medef, CPME et U2P). Elle pilote et gère l'Assurance chômage en veillant à protéger les parcours professionnels au plus près des réalités de l'emploi, tout en étant attentive aux besoins des employeurs. Sa connaissance du marché du travail et sa faculté d'anticipation de la conjoncture économique lui permettent de garantir la solidité de ce régime à la fois assurantiel et solidaire. Ancrée sur tout le territoire grâce à son réseau d'instances paritaires régionales (IPR) et en interaction avec un écosystème large de partenaires institutionnels en France et à l'international, l'Unédic est un rouage essentiel au dynamisme de l'emploi. Sans cesse en mouvement, depuis plus de 60 ans, elle consolide et renouvelle l'Assurance chômage au service de la cohésion sociale et en soutien de l'économie française.

Contact presse : servicepresse@unedic.fr / 01 44 87 64 84

À propos de l'Apec

L'Association pour l'emploi des cadres, est une organisation paritaire qui accompagne les cadres et jeunes diplômé.es (dès Bac+3), en particulier les publics les plus fragiles face à l'emploi. Opérateur du Conseil en évolution professionnelle (CEP), elle a accompagné près de 230 000 personnes en 2025, dont plus de la moitié via le CEP. Dans un contexte de tensions de recrutement, l'Apec aide aussi les entreprises, notamment les TPE-PME, à trouver les compétences dont elles ont besoin. Son observatoire analyse les grandes tendances du marché de l'emploi cadre. L'Apec est présente sur tout le territoire avec plus de 80 centres, dans l'Hexagone et en Outre-Mer. Apec.fr est un des principaux jobboards du marché de l'emploi cadre (plus de 2 millions d'offres diffusées en 2025). En savoir plus : corporate.apec.fr.

Contact presse

Mail : presse@francecompetences.fr
Adresse : Immeuble Canopy, 6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie
Site internet : www.francecompetences.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE compétences

Contact presse : elsa.becherra@apec.fr / 06 12 59 04 23

En partenariat avec :

Unédic apec

Contact presse

Mail : **presse@francecompetences.fr**
Adresse : Immeuble Canopy, 6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie
Site internet : **www.francecompetences.fr**